

AUTORISATION AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIVE A L'EXTENSION DU BUREAU D'INFORMATION JEUNESSE



Vu le rapport du Directeur Général des Services Techniques, en date du 31 mai 2006,

Vu le rapport du Directeur Général des Services, en date du 31 mai 2006, émettant un avis conforme,

Je propose au Conseil Municipal :

- ✓ De m'autoriser à déposer une demande de Permis de Construire relative à l'extension du Bureau d'Information Jeunesse
- ✓ De m'autoriser à déposer d'ores et déjà toutes les autres autorisations administratives nécessaires à l'achèvement du projet.
- ✓ De m'autoriser à solliciter auprès de tous organismes et notamment du Conseil Général des Hauts-de Seine l'attribution de subventions .

Le Maire

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Député des Hauts-de-Seine

**AUTORISATION AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE
CONSTRUIRE RELATIVE A L'EXTENSION DU BUREAU D'INFORMATION
JEUNESSE**

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Afin de permettre à tous les jeunes puteoliens de bénéficier des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la Ville de Puteaux envisage la création d'un espace numérique dans le Bureau d'Information Jeunesse sis rue Marcellin Berthelot à Puteaux.

Le rapport du Directeur Général des Services Techniques, en date du 31 mai 2006, indique que cette extension nécessite une demande de Permis de Construire mais également qu'il y a lieu de demander d'ores et déjà toutes les autres autorisations administratives nécessaires à l'achèvement complet du projet.

En conséquence, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :

- ✓ Autoriser le Maire à déposer une demande de Permis de Construire relative à l'extension du Bureau d'Information Jeunesse
- ✓ Autoriser le Maire à déposer d'ores et déjà toutes les autres autorisations administratives nécessaires à l'achèvement du projet
- ✓ Autoriser le Maire à solliciter auprès de tous organismes et notamment du Conseil Général des Hauts-de Seine l'attribution de subventions.

Fait, le 31 mai 2006

Le Directeur Général des Services


C. OLLIVIER

La demande de Permis de Construire peut être consultée au Secrétariat du Conseil.

**AUTORISATION AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE
CONSTRUIRE RELATIVE A L'EXTENSION DU BUREAU D'INFORMATION
JEUNESSE**

==

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES TECHNIQUES

==

En vue de créer un espace numérique, la Ville envisage l'extension du bureau d'information jeunesse.

Cet espace ouvert à tous les jeunes putéoliens permettra d'optimiser leur approche des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le Bureau d'Information Jeunesse, situé dans l'espace Jules Verne, regrouperait les locaux actuellement à rez-de-chaussée et ceux anciennement occupés par la Protection Civile au 1^{er} étage, sur une surface de 189 m².

Ce projet conduit à un changement d'affectation pour une surface de 84 m² au premier étage, à une modification de façade avec la création d'une fenêtre sur cour et à un aménagement minime des locaux existants. Ces travaux nécessitent donc une demande de Permis de Construire.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ D'autoriser le Maire à déposer une demande de Permis de Construire relative à l'extension du Bureau d'Information Jeunesse
- ✓ D'autoriser le Maire à déposer d'ores et déjà toutes les autres autorisations administratives nécessaires à l'achèvement du projet
- ✓ D'autoriser le Maire à solliciter auprès de tous organismes et notamment du Conseil Général des Hauts-de Seine l'attribution de subventions.

Fait, le 31 mai 2006

Le Directeur Général des
Services Techniques


N. DORESSAMY

PROJET

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant qu'afin de permettre à tous les jeunes puteoliens de bénéficier des nouvelles technologies de l'information et de la Communication, la Ville de Puteaux envisage la création d'un espace numérique dans le Bureau d'Information Jeunesse sis rue Marcellin Berthelot à Puteaux,

Vu le rapport du Directeur Général des Services Techniques, en date du 31 mai 2006, qui indique que l'extension du Bureau d'Information Jeunesse nécessite une demande de Permis de Construire,

Vu la demande de Permis de Construire,

Vu le rapport du Directeur Général des Services, en date du 31 mai 2006,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à déposer une demande de Permis de Construire relative à l'extension du Bureau d'Information Jeunesse .

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à déposer d'ores et déjà toutes les autres autorisations administratives nécessaires à l'achèvement du projet.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire à solliciter auprès de tous organismes et notamment du Conseil Général des Hauts-de Seine l'attribution de subventions.